

# Stratégie de l'UE pour investir en faveur de la jeunesse et la mobiliser

2009/2159(INI) - 23/03/2010

La commission de la culture et de l'éducation a adopté à l'unanimité le rapport d'initiative de M. Georgios PAPANIKOLAOU (PPE, EL) sur "Une stratégie de l'Union européenne pour investir en faveur de la jeunesse et la mobiliser".

**Observations essentielles sur l'efficacité de la stratégie pour la jeunesse :** les députés reconnaissent tout d'abord que la méthode ouverte de coordination renforcée (MOC) est un instrument de coopération qui convient pour les questions relatives à la jeunesse, et ce, malgré ses insuffisances, son utilisation peu répandue, son manque de légitimité, l'absence d'intégration vis-à-vis des priorités nationales et le risque d'une "confusion des compétences" entre les différents niveaux. C'est pourquoi, ils appellent au renforcement de la MOC afin d'obtenir des résultats à long terme. Dans la foulée, ils demandent une coopération plus étroite entre le Parlement européen, la Commission et le Conseil sur les questions relatives à la jeunesse ainsi qu'avec les parlements nationaux.

Rappelant le rôle majeur joué par des programmes comme Comenius, Erasmus et Leonardo da Vinci dans le développement des politiques européennes d'enseignement et de formation, les députés estiment que ces programmes constituent la pierre angulaire du développement de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse et souhaitent qu'ils deviennent une priorité politique dans la perspective de leur renégociation pour la prochaine génération de programmes pluriannuels. Pour les députés, il convient également de mobiliser et d'adapter les programmes et les Fonds sociaux de l'UE en faveur de la jeunesse et de faciliter leur accès, dans le cadre d'une approche concrète et non bureaucratique.

Plus globalement, les députés estiment qu'il faut **promouvoir davantage la mobilité des jeunes** en Europe et que les programmes de mobilité doivent consacrer suffisamment de place et d'attention aux échanges de jeunes en dehors de l'enseignement formel. Ils demandent dès lors à la Commission d'être particulièrement attentive à la mobilité des animateurs socio-éducatifs et souhaitent un assouplissement du régime des visas à leur égard (tel que cela existe pour les étudiants).

Les députés estiment, par ailleurs, que l'amélioration de la vie des jeunes est une mission transversale qui doit porter sur l'ensemble des domaines de l'action politique. C'est pourquoi, ils encouragent les institutions européennes et les États membres à promouvoir la création, dans tous les services compétents et ministères, **un département chargé de la jeunesse** visant à développer l'élaboration de politiques de la jeunesse appropriées. Dans cette même perspective, les députés demandent à la Commission de nommer des fonctionnaires en charge de la jeunesse dans ses directions générales et d'assurer leur formation car l'intégration des questions relatives à la jeunesse dans l'ensemble des domaines politiques constitue un facteur déterminant du succès de la stratégie dans son ensemble.

**Domaines d'action :** les députés indiquent que la crise économique mondiale est lourde de conséquences pour la jeunesse et qu'elle aura une profonde influence sur les priorités définies dans les domaines d'action. Ils réclament dès lors tout un éventail de mesures de suivi des actions menées dans le domaine social.

**Principes généraux applicables à chaque domaine d'action :** les députés soulignent l'importance de supprimer toutes formes de discrimination entre les jeunes qu'elle soit fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle. Pour les députés, il s'agit de considérer les jeunes comme un **groupe prioritaire de la vision sociale de l'UE**. Ils insistent également

sur la nécessité d'apporter aux jeunes souffrant de handicaps une aide efficace et bien adaptée. Tout doit en outre être fait pour interconnecter les politiques de la jeunesse, de l'éducation, de la formation, de l'emploi, de la culture et d'autres politiques, comme celle relative aux enfants.

**Éducation et formation** : les députés encouragent les États membres à renforcer l'interaction entre les composantes du triangle du savoir (éducation, recherche, innovation), ce qui est fondamental pour la croissance et la création d'emplois. Ils demandent l'établissement de critères communs pour la reconnaissance mutuelle de l'éducation et de la formation professionnelle à caractère non formel, par exemple en accélérant l'adoption du système du CEC pour la reconnaissance des qualifications, la transparence et la validation des compétences. Ils invitent également les États membres à investir davantage dans la formation aux compétences recherchées sur le marché du travail en adaptant les programmes d'enseignement aux demandes sur le marché du travail. Ils encouragent en outre les États membres, notamment sur le plan financier, à favoriser la mobilité de tous les jeunes en matière d'apprentissage et de formation, élément fondamental pour l'acquisition de connaissances et d'une expérience professionnelle.

En ce qui concerne la question **de l'abandon scolaire**, les députés en appellent à des mesures fermes afin qu'un pourcentage maximal de jeunes accomplisse l'intégralité de sa scolarité obligatoire. Les États membres doivent également s'efforcer de réaliser les objectifs prévus dans le cadre de la stratégie "Education et formation 2020", en particulier en ce qui concerne les personnes ayant une maîtrise insuffisante des compétences de base et les jeunes en décrochage scolaire.

Les députés insistent également sur l'accès égal de tous les enfants et de tous les jeunes, indépendamment du statut juridique de leur famille, à l'enseignement public, dans le respect de leur propre culture et de leur langue. Il faut notamment qu'ils puissent acquérir la maîtrise de la langue de l'État membre d'accueil et puissent se familiariser avec sa culture en tant qu'instrument d'intégration.

**Emploi et esprit d'entreprise** : les députés s'inquiètent du nombre croissant de jeunes chômeurs, de jeunes sous-employés et de jeunes en situation précaire, en particulier dans le contexte de crise économique. Ils considèrent également qu'une situation professionnelle instable peut dissuader les jeunes de fonder une famille ou les inciter à retarder ce projet, et affecter ainsi l'évolution démographique. Ils soutiennent en outre la proposition d'intégrer des mesures axées sur les jeunes dans les différents plans de relance.

Pour leur part, les États membres sont appelés à prendre des mesures pour lutter contre l'insécurité de l'emploi et les conditions de travail précaires auxquelles sont confrontés les jeunes et à **faciliter l'accès des jeunes à tout type d'emploi** dans de bonnes conditions de travail. C'est dans ce contexte que les députés soulignent la nécessité d'améliorer la qualité des stages. Des efforts sont également réclamés pour permettre aux jeunes d'accéder à davantage de possibilités d'emploi, de mettre en œuvre des politiques de protection sociale destinées aux jeunes défavorisés, de garantir l'égalité des chances aux jeunes de la périphérie et des centres urbains et d'apporter un soutien spécial aux jeunes mères.

En ce qui concerne la problématique de la **fuite des cerveaux**, les députés demandent aux États membres de mettre au point des stratégies visant à retenir les jeunes dans les pays et les régions touchés par l'émigration. Ces derniers sont également appelés à : i) équilibrer les différences de niveau de revenus entre les jeunes hommes et les jeunes femmes ; ii) garantir le droit à un travail décent et à la sécurité sociale ; iii) garantir la **transférabilité totale des acquis sociaux**.

Les députés recommandent encore que pour promouvoir l'esprit d'entreprise parmi les jeunes, on développe des structures et des réseaux européens et que l'on recoure aux instruments du microcrédit et de la microfinance.

**Santé, bien-être et environnement** : les députés attirent l'attention sur le fait que les changements climatiques et environnementaux et la dégradation de l'environnement ont des répercussions défavorables sur la vie des jeunes. Des actions durables sont donc nécessaires dans ce domaine. Ils suggèrent aux États membres d'intégrer dans leurs programmes scolaires des formes adaptées d'initiation à la prévention des risques liés à la santé et à l'environnement. Soulignant également la vulnérabilité des jeunes et des enfants lors de l'élaboration des politiques des consommateurs et de l'environnement, les députés attirent l'attention sur la nécessité de mettre en place des campagnes d'information et d'éducation adaptées. Ils insistent en outre sur la lutte contre la consommation de drogue et d'alcool, du tabac et d'autres formes de dépendance, comme les jeux de hasard et souhaitent un renforcement des actions destinées à lutter contre les scènes de violence dans les médias auxquelles sont trop souvent exposés les enfants ainsi que des actions destinées à promouvoir le sport. Les députés attirent en outre l'attention sur le nombre invariablement élevé de grossesses parmi les jeunes filles mineures et demandent à la Commission et aux États membres de mener des actions de sensibilisation à ce problème.

**Participation** : les députés insistent sur le dialogue et la consultation structurés avec les jeunes. Ils recommandent vivement de promouvoir la participation des jeunes et des organisations à tous les niveaux (local, national et international) à la définition des politiques générales et, en particulier mais pas seulement, de la politique de la jeunesse par un dialogue structuré permanent. Les députés soutiennent notamment la mise en place de structures permettant à tous les acteurs de contribuer à la définition des politiques concernant la jeunesse, en mettant l'accent sur représentativité et la diversité de la représentation. Les députés encouragent également les jeunes qui résident dans les quartiers défavorisés à participer activement aux activités européennes. L'objectif doit également être de renforcer les échanges d'avis et d'informations à tous les niveaux, dans le cadre d'un dialogue ouvert.

**Créativité et culture** : les députés s'étonnent de l'absence de toute référence explicite aux enjeux culturels dans la communication de la Commission car pour les députés, on ne peut se limiter à renforcer l'esprit d'entreprise ou à renforcer l'ouverture aux nouvelles technologies. Soulignant l'importance de soutenir la culture des jeunes et de la reconnaître lors de l'attribution de fonds, les députés appuient la proposition du Conseil de permettre aux jeunes travailleurs d'acquérir une formation spécialisée dans les secteurs de la culture et appellent la Commission à concevoir un **passport européen pour les jeunes**, afin que ces derniers aient accès aux institutions culturelles **à un tarif réduit**.

**Activités en matière de volontariat** : les députés se félicitent une fois de plus des objectifs de l'année 2011 "Année européenne du bénévolat". Ils encouragent vivement les actions destinées à favoriser le volontariat des jeunes, lequel ne doit pas viser à remplacer les possibilités d'emploi professionnel et rémunéré mais constituer une valeur ajoutée pour la société. Ils saluent également la création du Corps de volontaires européens d'aide humanitaire et recommandent de faire en sorte que l'éducation non formelle soit davantage reconnue. Ils demandent également l'introduction et la reconnaissance mutuelle d'un "passport du bénévole européen" complétant le "Youthpass" actuel qui viserait à enregistrer le travail bénévole des jeunes et pourrait être présenté à des employeurs potentiels comme preuve de qualification.

**Intégration sociale** : les députés estiment que, dans un contexte de sociétés vieillissantes, l'équité intergénérationnelle représente un défi majeur. Ils soulignent en outre la nécessité d'établir des programmes s'adressant à des catégories socialement marginalisées, comme les jeunes immigrés et tous ceux ayant des besoins particuliers (handicapés, jeunes qui doivent être réinsérés dans la société à l'issue d'une période de détention, sans-abri, précaires, etc.). Ils réitèrent également leur attachement à l'égalité entre les sexes et ce, dès le plus jeune âge. Ils proposent en outre qu'une priorité puisse être établie dans chaque État membre pour **qu'aucun jeune mineur ne puisse se retrouver sans aucune prise en charge sociale**.

**Les jeunes et le monde** : les députés recommandent l'octroi d'une aide au développement pour la mise en œuvre de mesures dans le secteur de la jeunesse des pays tiers ainsi qu'en matière de lutte contre la

consommation ou le trafic de drogue dans les pays en développement. Des actions d'intérêt général devraient également être envisagées afin de développer leur sens des responsabilités en matière de lutte contre le changement climatique, de développement ou d'aide humanitaire, via le volontariat. Des échanges et des jumelages avec les pays tiers destinés à promouvoir le dialogue interculturel sont également envisagés. Les députés demandent enfin des améliorations au programme ERASMUS MUNDUS.